



NATATION

2026/2027

RAPPEL : LE PORT du BONNET de BAIN est OBLIGATOIRE pour tous les SCOLAIRES.

Yves NAYME
TEL : 04.77.42.04.70

Saint-Étienne

Saint-Etienne, le 7 Septembre 2026

6^{ème} PERIODE Du LUNDI 10 MAI au VENDREDI 18 JUIN 2027

Conseiller Pédagogique Référent ⇒ Cindy PIOT

DATES	De 9 h 30 à 10 h 15	De 10 h 15 à 11 h	De 13 h 50 à 14 h 35	De 14 h 35 à 15 h 20
<u>LUNDI</u> 10-24-31 MAI 7-14 JUIN			MONTHIEU CAR à 13 h 20 BEAUREGARD Aurélia CP - 12 MONTHIEU CAR à 13 h 20 BOUDJELAL Randa CP - 21 NB max autorisé dans le bus : 36	VIVARAIZE CAR à 14 h GASPARINI Marc ? - ? VIVARAIZE CAR à 14 h EN ATTENTE ? - ? NB max autorisé dans le bus :
<u>MARDI</u> 11-18-25 MAI 1-08-15 JUIN				
<u>JEUDI</u> 13-20-27 MAI 3-10-17 JUIN	MONTHIEU CAR à 9 h BEAUREGARD Aurélia MONTHIEU CAR à 9 h BOUDJELAL Randa NB max autorisé dans le bus : 36	GUIZAY CAR à 9 h 45 GRANGE Catherine CE1 - 15 GUIZAY CAR à 9 h 45 SZCZEPANSKI Jérémy CP - 24 NB max autorisé dans le bus :	TERRENOIRE BG CAR à 13 h 20 ROBERT Julien CM1/CM2 - 21 TERRENOIRE BG CAR à 13 h 20 ADOBATI/COUCHOUD CM1/CM2 - 21 NB max autorisé dans le bus : 45	PERROTIERE CAR à 13 h 50 BERNAUD Angélique CP - 24 JANON CAR à 14 h LINDQUIST Cloé CM1/CM2 - 27 NB max autorisé dans le bus : 55
<u>VENDREDI</u> 14-21-28 MAI 4-11-18 JUIN	PERROTIERE CAR à 8 h 50 BERNAUD Angélique JANON CAR à 9 h LINDQUIST Cloé NB max autorisé dans le bus : 55	VIVARAIZE CAR à 9 h 45 GASPARINI Marc VIVARAIZE CAR à 9 h 45 EN ATTENTE NB max autorisé dans le bus :	GUIZAY CAR à 13 h 20 GRANGE Catherine GUIZAY CAR à 13 h 20 SZCZEPANSKI Jérémy NB max autorisé dans le bus :	TERRENOIRE BOURG CAR à 14 h ROBERT Julien TERRENOIRE BOURG CAR à 14 h ADOBATI/COUCHOUD NB max autorisé dans le bus : 45

PRM : classes qui se rendent à la piscine par leurs PROPRES MOYENS

CAR : classes transportées par les AUTOCARS CHAZOT, 1 rue Marcellin Allard, 42000 ST-ETIENNE, tel : 04-77-95-31-27

RESPECTEZ IMPERATIVEMENT LES HORAIRES NOTES SUR CE PLANNING

Ce PLANNING TIENT LIEU de CERTIFICAT D'ACTIVITE et ATTESTATION de PRISE en CHARGE

En cas de non-participation à une séance pour une raison quelconque, avertir le transporteur, le directeur de la piscine par téléphone et le **CAN PAR MAIL**